

# Conditions générales de vente

## I. Objet et champ d'application

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par notre société. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative, non contractuelle.

## II. Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de notre société, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents et doivent lui être rendus à sa demande. Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société, et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

## III. Devis

La remise d'un devis ne constituera un engagement pour exécution immédiate que s'il est suivi de la signature du bon de commande correspondant et le versement d'un acompte, sauf stipulation expresse sur le devis. Nos devis ainsi que les documents qui les accompagnent restent notre propriété et ne devraient pas être communiqués, même partiellement, à des tiers, sans notre autorisation à peine de dommages et intérêts.

## IV. Commande

Notre société n'est liée par une commande qu'après la présentation d'un bon de commande à caractère ferme et définitif et, après versement de l'acompte prévu sur le devis. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord exprès du vendeur. Les commandes transmises à notre société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part d'une éventuelle demande de modification. En cas de modification de commande par le client, notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution. Si notre société n'accepte pas les modifications d'une commande, les acomptes versés ne seront pas restitués.

## V. Prix

Le prix énoncé est compris hors TVA, et plus généralement hors taxes fiscales ou parafiscales ou toutes charges nouvelles qui pourraient lui être imposées. Celles-ci seront facturées en sus du prix convenu. Le prix indiqué est donné à titre indicatif, valables pour une parité du jour de la commande et pourra être révisé suivant le tarif en vigueur le jour de la livraison et dépendra notamment de la parité des cours de changes du DT et des taux et droits de taxes en vigueur au jour respectif de dédouanement et de facturation.

## VI. Paiement

Le règlement se fera selon les modalités fixées par le devis et le bon de commande. Tout montant payable par le client conformément au présent restant impayé après la date d'échéance sera sujet à un frais de retard de 1% de sa valeur par mois à compter de la date d'échéance jusqu'au paiement intégrale du montant exigé.

## VII. Livraison

La livraison est effectuée soit par remise directe du produit au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux du vendeur. Si après mise à disposition de la marchandise, la date de livraison était repoussée par le client, la marchandise sera considérée comme livrée à la date de mise à disposition. La facturation sera établie à cette date. Après mise à disposition, la marchandise entreposée dans nos dépôts pourra y demeurer 15 jours à nos frais. A l'expiration de ce délai et après mise en demeure de prise en possession de la marchandise, nous serons alors en droits de facturer au client le coût du stockage pendant maximum un mois, et à ses risques et périls. Passé le délai d'un mois et après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse pendant 15 jours, la vente sera considérée comme annulée de plein droit et entraînera la non restitution de l'avance qui sera considérée comme indemnité et le vendeur ne pourra plus être tenu pour responsable. La livraison est comprise dans le prix fixé dans le présent contrat, dès lors que son acheminement se fait dans des conditions d'accès normal et dans un rayon de 50 km des locaux du client. Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer la livraison de la marchandise. Les manœuvres de déchargement et d'introduction de la marchandise dans l'emplacement dédié et les frais d'approche correspondants seront pris en charge par le client. Toute défectuosité résultant d'une maladresse ou d'une fausse manœuvre du client ne pourra nous être imputée. Le client est tenu d'assurer la marchandise avant le déchargement. Au moment de la livraison, la marchandise doit être conforme aux spécifications décrites dans le contrat. Le client est tenu de vérifier la marchandise au moment de la livraison et doit mentionner sur le bon de livraison les réserves qu'il entend faire valoir pour tout avarie, défaut ou non-conformité visible. A défaut de se conformer à ces prescriptions, la marchandise sera censée être acceptée par le client et le vendeur ne pourra plus être tenu pour responsable. Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit du vendeur. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du client et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Seul le transporteur choisi par le vendeur est habilité à effectuer le retour accordé de la marchandise. Lorsqu'un vice apparent ou une non-conformité est effectivement constatée par notre société ou son mandataire, le client ne pourra demander à notre société que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. La réception du client sans réserves de la marchandise livrée couvre tout vice apparent et/ou non-conformité. La réclamation effectuée par le client ne suspend pas le paiement par le client des marchandises concernées.

## VIII. Délai

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendent notamment de la disponibilité et de l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur s'engage à mettre tout en œuvre pour livrer la marchandise dans les délais fixés par les conditions de commande, à compter de la mise en place du mode de financement, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, tels que grèves, gel incendies, tempêtes, émeutes, accidents, épidémies, inondations, guerre, difficulté d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative. Le vendeur tiendra le client au courant, en temps opportun, des cas et événements ci-dessous énumérés. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

## IX. Interventions techniques

Notre société ne peut traiter une demande d'intervention technique, sous ou hors garantie, qu'après présentation de la part du client d'un rapport de panne dûment rempli. Les prix indiqués sur le devis d'une intervention technique ne sont qu'à titre indicatif et pourront être modifiés après l'exécution et suivant le rapport de l'opérateur dans lequel il mentionne le travail effectué et la durée de l'intervention. Le client s'engage à régler la différence aux mêmes conditions du bon de commande initial. Une intervention technique ne représente nullement une garantie de réparation. Les pièces de rechanges tiers livrées par le client et installées par nos soins ne sont pas sujet de garantie. Le client dégage le fournisseur de toute responsabilité et dommage résultant de l'installation de toute pièce de rechange livrée par ses soins. Le client dégage le fournisseur de toute responsabilité à raison d'un vice caché découvert lors de l'exécution d'une intervention technique. Le client reconnaît avoir dûment pris connaissance des conseils et recommandations du rapport de panne mis à sa disposition après l'exécution des travaux et sera responsable des dommages résultants en cas de non réalisation. Le fournisseur se réserve le droit de refuser une intervention technique si :

- les informations fournis par le client sont insuffisantes, incorrecte ou contradictoires.
- les recommandations faites par le service technique n'ont pas été réalisées.
- l'état de la machine ne permet plus une intervention technique et ou les chances d'une réparation sont nulles.
- les conditions et l'environnement du matériel sur lieu ne permettent pas un bon déroulement du travail.

Le fournisseur se réserve le droit de demander au client de livrer le matériel en panne à ses frais pour réparation dans nos locaux, s'il juge qu'une intervention chez le client n'est pas appropriée.

## X. Environnement et utilisation d'équipements

Le client sera responsable de l'utilisation d'un équipement acheté chez notre société. Le client utilisera l'équipement d'une manière raisonnablement compétente et conformément au manuel d'utilisation. Le client devra respecter toutes les règles, lois et réglementations en relation avec l'utilisation de l'équipement. Le client devra veiller à ce que les locaux et installations périphériques nécessaires au fonctionnement de l'équipement répondent à tout moment aux spécifications requises par le vendeur figurant notamment dans les documentations, manuels d'utilisation ou autres. Le client s'engage à assurer le libre accès à l'équipement pour le personnel du fournisseur selon les horaires en vigueur.

- L'équipement doit être placé dans un environnement propre et sans poussière.
- La température ambiante doit se situer entre 20°C et 35°C.
- L'humidité relative doit être comprise entre 35% et 65%.
- Nous recommandons d'assurer une circulation d'air de 5 à 10m<sup>3</sup> par heure.

En présence du client, le fournisseur effectue une visite de contrôle de l'équipement afin d'en déterminer l'état précis de bon fonctionnement.

## XI. Garantie

La garantie couvre les dommages subis par l'équipement référencé et résultant d'un défaut interne à l'appareil à l'exclusion des cas prévus dans l'article XI ci-après. Sauf accord contraire, la garantie couvre une période de 12 mois et s'applique dès le premier jour d'installation sur le site du client. Elle inclut la main-d'œuvre, les têtes d'impression et les pièces détachées, à l'exclusion des pièces détachées consommables. Les demandes relatives à la garantie devront être faites par écrit par le client au plus tard 24 heures après la survenance d'un problème. La seule obligation du fournisseur dans le cadre de la garantie est, à sa décision, de réparer, de remplacer ou de corriger un tel défaut existant au moment de la livraison. Les interventions sous garantie et les interventions en Hotline s'exercent selon nos horaires en vigueur en dehors des jours fériés.

## XII. Limitations et exclusions

La garantie ne comprend pas :

- la fourniture des consommables, accessoires, supports et pièces d'usure,
  - la fourniture, le contrôle et le maintien de l'environnement physique de l'appareil,
  - la peinture ou le ravivage de l'équipement,
  - la modification des spécifications de l'équipement ou la prestation de services en rapport avec l'utilisation de l'équipement à un autre emplacement, la mise en place ou l'enlèvement de tous les accessoires, adjonctions ou autres dispositifs.
- Les problèmes d'impressions liés à des buses obstruées par de la poussière ou des débris ne sont pas couverts par la présente garantie.
- Ne sont également pas comprises dans la garantie les opérations de maintenance rendues nécessaires du fait :
- d'un défaut de fourniture même momentané de l'environnement physique prescrit par le fournisseur, par exemple la défaillance de l'énergie électrique, du conditionnement d'air et du contrôle hygrométrique et de température,
  - des modifications de l'équipement (connexions mécaniques ou électriques) effectuées sans l'acceptation du fournisseur,
  - de détérioration provenant d'accidents, d'événements extérieurs, de cas fortuits ou de force majeure, de négligence ou d'un défaut de surveillance du client,
  - de l'usure ou du non-respect des normes et spécifications du fournisseur pour le maintien en l'état du fonctionnement de l'équipement,
  - des accidents, des sinistres, tels que : dégâts des eaux, tempête et foudre, accidents de transport, vandalisme et d'une façon générale tous les cas de force majeure.
  - d'incidents électriques extérieurs à l'équipement ou de dysfonctionnement liés aux réseaux d'opérateurs télécoms,
  - de la réparation, de la transformation ou de l'exécution de tout service de maintenance sur l'équipement par des personnes autres que le fournisseur. Dans un tel cas, le fournisseur offrirait au client un service de dépannage facturé au tarif en vigueur au jour de l'intervention.

Le client reconnaît avoir dûment pris connaissance des conseils et recommandations qui lui sont donnés par le constructeur dans le manuel d'utilisation fourni avec son équipement. La garantie sera exclue en cas de dommages, dysfonctionnement ou pertes de performance imputables au non-respect des conseils d'utilisation. Seront notamment exclus de la garantie les dommages, dysfonctionnements et pertes de performance dus, de façon prouvée, à l'utilisation de consommables, accessoires, papiers et supports non recommandés par le fournisseur, tels que précisés dans le manuel d'utilisation ou de mauvaise qualité. Les prestations de remise en état feront l'objet d'une facturation au tarif en vigueur le jour de l'intervention. Le fournisseur ne peut être tenu responsable d'une impossibilité ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations pour des raisons indépendantes de sa volonté. Le client dégage le fournisseur de toute responsabilité à raison de la perte de l'équipement ou des dommages subis par ce dernier par l'effet de toutes causes autres que celles dont le fournisseur serait par ailleurs tenu légalement responsables.

## XIII. Réserve de propriété

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'au paiement de l'intégralité du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés au client dès leur livraison à celui-ci. A compter de la livraison, le client est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises. Le client devra en conséquence prendre toutes les dispositions et, le cas échéant, toutes assurances pour palier la destruction éventuelle, partielle ou totale, des marchandises quelle qu'en soit l'origine.

## XIV. Renonciation

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## XV. Juridiction

Ce contrat est valable uniquement en Tunisie. Tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux de Tunis.

Le Vendeur

Le Client